

Rapport annuel 2025

Informations générales

Felis Belgica asbl

Route de Tiens 121

3380 Glabbeek

Numéro d'entreprise : 0897 851 596

Agrément au titre de l'arrêté sur l'élevage :

- Association coordinatrice sous le numéro d'enregistrement F-24-CV3 (12/03/2025)
- Association du livre généalogique sous le numéro d'enregistrement F-24-SBV9 (12/03/2025)

Introduction

Rapport annuel 2025, tel que discuté et approuvé par l'Assemblée générale des membres, qui s'est tenue à Alost, le 31/01/2026.

L'assemblée s'est tenue en mode hybride (en présentiel et en ligne), conformément aux statuts, et est habilitée à prendre des décisions valides. La liste de présence peut être consultée au secrétariat.

Rapport sur le fonctionnement général

2025 a été une année difficile et intense. Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté flamand sur l'élevage, tous les programmes d'élevage ont dû être harmonisés avec le service du bien-être animal afin d'obtenir la reconnaissance en tant qu'association de livre généalogique. Celle-ci a été obtenue le 12/03/2025. À l'heure actuelle, seuls les programmes d'élevage pour les Manx, les Cymric et les American Bobtail n'ont pas encore été formellement approuvés.

En conséquence, cela a nécessité en amont un important travail d'adaptation du programme du livre généalogique, afin que les pedigrees délivrés soient également conformes à l'arrêté flamand sur l'élevage. Celui-ci est entré en vigueur le 01/07/2025. Lors de la mise en œuvre, quelques bugs ont été détectés dans le programme, qui ont été systématiquement traités et résolus.

Parallèlement, le site web et la plateforme des membres ont fait l'objet d'une refonte complète. Ces versions renouvelées ont également été déployées en 2025. En ce qui concerne le site web, il convient de rappeler que seules les chatteries sont publiées qui indiquent elles-mêmes dans le

portail des membres qu'elles souhaitent être publiées sur le site web, afin qu'aucune information indésirable concernant les membres ne puisse être mentionnée, conformément au RGPD.

L'asbl Felis Belgica fait toujours officiellement partie du Conseil bruxellois pour le bien-être animal. Dans ce cadre, nous avons apporté notre collaboration à l'avis concernant l'interdiction des cours de yoga avec des chiots ou des chatons et avons participé au groupe de travail sur la refonte de l'arrêté relatif aux chenils pour la Région de Bruxelles-Capitale. Nous répondons également systématiquement à chaque demande des services wallons et flamands chargés du bien-être animal et/ou des conseils régionaux pour le bien-être animal, et restons disposés à poursuivre notre collaboration à l'avenir.

Dans le prolongement de l'événement de 2024 (Call to care for Animal Welfare), Felis Belgica a également participé aux enquêtes menées au niveau européen sur le bien-être animal, dans la mesure où elles concernaient les chats, et nous avons pris part à la Choose Health Coalition

Exclusive Launch of the **CHOOSE HEALTH COALITION** Baseline Report



Formations 2025

- 25/01/2025 : Explication du coefficient de consanguinité et de l'arrêté flamand sur l'élevage à l'intention des membres
- 31/05/2025 : Séminaire des juges de la FIFe – conférence du professeur Leslie Lyons sur les yeux bleus dominants et la manière de gérer les caractéristiques extrêmes des races. Séminaire organisé par la commission des juges et des standards de la FIFe, ouvert à tous.

Rapport de la Commission disciplinaire

Trois plaintes officielles ont été reçues concernant deux chatteries enregistrées auprès de Felis Belgica et une chatterie enregistrée auprès de Felikat. Pour des raisons de confidentialité, aucun nom n'est mentionné.

- 1) 08/01/2025 : Litige concernant la conformité génétique d'une demande de pedigree.
Une preuve ADN du père a été demandée (porteur de HCM). Après présentation des tests nécessaires, des certificats d'enregistrement ont été délivrés avec la mention « not for breeding » (non destiné à la reproduction), compte tenu des doutes sérieux quant à l'éthique d'élevage de l'éleveur concerné et de l'impossibilité de confirmer la filiation. L'éleveur en question n'est plus membre actif de Felis Belgica.
- 2) 15/08/2025 : plainte concernant la vente de chatons présentant des vices cachés et le non-respect des exigences légales. Bien que l'éleveur en question ne fût pas un membre actif de Felis Belgica, un nom de chatterie était toujours enregistré auprès de la FIFe par notre intermédiaire. L'éleveur en question a été sommé de se mettre en règle. Après un refus catégorique et une demande de radiation, la requête a été acceptée et FBe a demandé la radiation de la chatterie auprès de la FIFe. Par ailleurs, les autorités compétentes ont été informées des infractions légales pour suite à donner.
- 3) 12/12/2025 : plainte contre une chatterie néerlandaise déposée par un membre de Felis Belgica en raison de la présence de chatons malades et de mortalité chez les chatons. La cause serait l'utilisation d'un étalon « malade » provenant de la chatterie néerlandaise. Les preuves et les symptômes n'ont toutefois pas été démontrés et sont incohérents. La plainte n'a donc pas été traitée plus avant.

Rapport de la Commission du livre généalogique

SUMMARY OF STATISTICS				
Summary per category				
Category	Kittens bred and registered	Imported from other FIFe Members	Imported from non-FIFe organisations	Total
1	299	19	24	342
2	568	15	36	619
3	550	28	50	628
4	108	7	11	126
Total	1525	69	121	1715
Non	0	0	0	0
XLH-XSH	3	0	0	3
Total	3	0	0	3
TOTAL	1528	69	121	1718

Summary per breed							
Category 1	Category 2	Category 3	Category 4	Non	XLH-XSH	Total	
EXO 5	ACL 21	BEN 99	ABY 8	ABL non 0	XLH 0		
PER 8	ACS 0	BLH 64	BAL 0	ABS non 0	XSH 3		
RAG 205	LPL 0	BML 14	CRX 24	ALH non 0			
SBI 115	LPS 0	BOM 9	DRX 5	ASH non 0	XLH <...> 0		
TUV 0	MCO 511	BSH 379	DSP 0	AMS non 0	XSH <...> 0		
	NEM 17	BUR 13	GRX 0	AMW non 0			
	NFO 52	CHA 9	JBS 0	AUM non 0			
	SIB 6	CYM 0	LYO 0	BGL non 0			
	TUA 12	EUR 0	OLH 2	BRX non 0			
		KBL 12	OSH 7	JBL non 0			
		KBS 0	PEB 0	MBT non 0			
		KOR 0	RUS 16	NEB non 0			
		MAN 0	SIA 13	RGM non 0			
		MAU 0	SOM 6	TGR non 0			
		OCI 0	SPH 45	TIF non 0			
		SIN 2	THA 0	TOL non 0			
		SNO 0		TOS non 0			
		SOK 0					
		SRL 24					
		SRS 0					
Total	333	619	625	126	0	3	1706
XLH (...)	9	XLH (...)	0	XLH (...)	3	XLH (...)	0
XSH (...)	0	XSH (...)	0	XSH (...)	0	XSH (...)	0
Total	9	0	3	0	0	-	12
TOTAL	342	619	628	126	0	3	1718

Conclusions du livre généalogique :

- Le nombre d'**enregistrements** de chatons dans le livre généalogique Felis Belgica a diminué de **18 %** par rapport à 2024, 2023 et 2022. Il est frappant de constater que cette tendance se dessine principalement au troisième trimestre, lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté flamand sur l'élevage. **Il s'agit d'une baisse que nous n'avons plus observée depuis 2014, lorsque la stérilisation obligatoire est entrée en vigueur.**
- Parallèlement, les importations dans le livre généalogique ont diminué de 22 %.

- Sur les 1 523 enregistrements, seuls 151 n'étaient pas conformes à l'arrêté flamand sur l'élevage.

La Commission rappelle aux membres qu'ils peuvent bénéficier de réductions auprès des laboratoires sur simple demande.

Rapport de la Commission des expositions

Trois expositions ont été organisées par Felis Belgica :

- 1) Merelbeke 22/06/2025, 2 certificats, exposition d'une journée
- 2) Glabbeek, les 16 et 17/08/2025, 2 certificats, 2 expositions d'une journée, réparties par catégories
- 3) Arlon, 22 & 23/11/2025, 2 certificats, exposition de 2 jours

Nombre moyen de chats par exposition : 202. Il s'agit là aussi d'une baisse du nombre moyen d'inscriptions par rapport à 2024 (-14 %), avec la nuance qu'en 2024, le North Sea Winner Show s'est tenu à Court-St-Étienne, ce qui fausse quelque peu les chiffres moyens. Tendance notable : davantage d'exposants belges par rapport aux exposants étrangers.

Number of cats		%
Category 1	252	20,8%
Category 2	347	28,6%
Category 3	352	29,0%
Category 4	256	21,1%
House Cats	6	0,5%
Non	0	0,0%
XLH/XSH	0	0,0%
TOTAL	1.213	100,0%

La Commission rappelle aux membres de respecter les délais d'inscription (3 semaines avant l'exposition). Ne pas le faire est un manque de respect envers les bénévoles.

Un appel à candidatures est également lancé pour un nouveau photographe. Contact : samantha@felisbelgica.be

Rapport des clubs

Club Italia

Généralités :

Club affilié à Felis Belgica

Effectif stable - 74 membres actifs

Résultat financier positif

Activités :

- Soutien administratif au livre généalogique Felis Belgica
- Séminaire en ligne sur les modifications de la réglementation et des standards
- Webinaire sur l'interprétation et la compréhension des standards de race
- Conférence sur la structure et les règles de la FIFe



Club belge du Ragdoll

Généralités :

Club de race pour les Ragdolls

Effectif stable - 60 membres actifs

Résultat financier positif

Activités :

- Webinaire sur le jugement du Ragdoll et le standard de la race
- Atelier en ligne sur la couleur argent chez le Ragdoll

Le conseil d'administration du Belgian Ragdoll Club transférera temporairement la gestion du club à Felis Belgica en 2026. Le transfert est en cours.



Feline Teddy Bears

Généralités :

Club de race British Shorthair et Longhair et Selkirk Rex Shorthair et Longhair

Forte croissance du nombre de membres : +40 % - 50 membres actifs

Résultat financier positif

Activités :

- Cours de 3 jours sur la génétique féline
- Promenade avec les chats
- Magazine



Bilan financier

Indicateur	Résultat 2025
Chiffre d'affaires	89 229,71
Résultat net d'exploitation	539,97
Résultat net du livre généalogique	19 934,05
Résultat net des expositions	5 488,33
Résultat net total	25 061,12

En 2025, une réserve de fonctionnement solide a été constituée grâce à l'engagement de tous les bénévoles. Les pertes enregistrées en 2022 suite à l'organisation du FIFe World Show et en 2024 à la suite du North Sea Winner ont été entièrement comblées. Toutes les activités de l'association ont été menées sur une base bénévole. L'asbl Felis Belgica dispose désormais d'un capital de fonctionnement solide, ce qui permettra, dans la période à venir, de mettre davantage l'accent sur les formations et de réaliser de nouveaux investissements dans le portail des membres et le programme du livre généalogique.

La commission de vérification des comptes a examiné les livres et fait état, lors de l'assemblée générale, qu'aucune irrégularité n'a été constatée.

L'Assemblée générale donne quitus au trésorier pour l'exercice 2025.

Budget et perspectives 2026

Le budget 2026 est présenté par le trésorier. Un budget équilibré de 97 400,00 € est proposé.

Principaux investissements :

- 7 500,00 € pour l'organisation de formations et de séminaires
- 1 000,00 € d'investissements pour le matériel technique des spectacles

L'assemblée générale approuve le budget pour 2026.

Trois spectacles sont **prévus** en 2026, voire un quatrième :

- 1) Merelbeke 28/02 & 01/03/2026, 2 cert, exposition de 2 jours.
- 2) Arendonk (BE) et Reusel (NL) les 16 et 17/05/2026 en collaboration avec Felikat, 2 certificats, 2 expositions d'une journée, réparties par catégories – inscription possible pour les deux expositions
- 3) Glabbeek 22 & 23/08/2026, 2 certificats, 2 expositions d'une journée, réparties par catégories



Conseil d'administration et élections

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2025.

Le poste de trésorier était à pourvoir. Il n'y avait pas de candidats. Le mandat est assuré par le conseil d'administration en attendant la cooptation d'un nouveau trésorier.

Propositions de l'Assemblée générale

FELIS BELGICA

Reteneues par l'AG

- 1) Rappeler au ministre Weyts l'importance d'une campagne de promotion des pedigrees.
Envisager une collaboration avec les autres associations de livres généalogiques reconnues pour financer une campagne propre si le ministre ne tient pas ses promesses.
- 2) Modifier le règlement de l'IW : prendre en compte au maximum 5 résultats par pays au lieu de 10

Non retenu par l'AG

/

FIFe

Retenu par l'AG

- 1) Mention de la vérification de la filiation par ADN sur les pedigrees FIFe
- 2) Réintroduction de la proposition de la FBe concernant les rings d'exposition
- 3) Formalisation du fonds FIFe
- 4) La règle selon laquelle les chatons ne peuvent pas être présentés en exposition à trois semaines d'intervalle est impossible à respecter lorsqu'il s'agit d'expositions non FIFe. Il est préférable de supprimer cette règle.
L'AG est d'accord avec cela, mais ne considère pas qu'il soit prioritaire de soumettre cette proposition.

Non retenu par l'AG

- 1) Enregistrer systématiquement tous les XSH / XLH nés de deux parents de race pure sous la même race, mais dans une variété « x » plutôt que sous la mention XSH / XLH (par exemple, les Russes pointés)

Non retenu en raison d'une discussion passionnée au sein de certaines races et par respect pour la tradition.

2) Autoriser deux membres de la FIFe par pays

Non retenu en raison de l'impossibilité de scinder un livre généalogique national de la FIFe.

Congrès mondial des chats

Soumis

- 1) Vérification de la filiation par ADN fortement recommandée et mention sur les pedigrees
- 2) Mise en place d'une étude sur la fonctionnalité des moustaches et les conséquences éventuelles de l'absence de moustaches chez les chats vivant à l'intérieur. Demande de budget auprès de toutes les fédérations du WCC
- 3) Mise en place d'une étude sur les Manx et les Cymric en collaboration avec Leslie Lyons. Demande de budget auprès de toutes les fédérations du WCC
- 4) Uniformiser autant que possible les tests de santé obligatoires dans toutes les fédérations
- 5) Indiquer le numéro de puce électronique sur tous les pedigrees au sein de toutes les fédérations

Contact et remerciements

Pour toute question ou commentaire concernant ce rapport annuel, veuillez nous contacter à l'adresse info@felisbelgica.be. Au nom de toute l'équipe, nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons d'avance d'une année 2026 couronnée de succès !